

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 30 octobre 2023 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPES ouverts au titre de la session 2024,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours externe du CAPES, section langue des signes française, est constitué comme suit pour la session 2024 :

Présidente

Mme Isabelle COUEDON
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de RENNES

Vice-Président

M. Jean-Louis BRUGEILLE
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de TOULOUSE

Secrétaire générale

Mme Annie RISLER
Maîtresse de conférences des universités

Académie de LILLE

Membres du jury

M. Nicolas MEDIN
Professeur certifié

Académie de LYON

Mme Mélanie MIGINIAC
Professeure certifiée

Académie de CLERMONT-FERRAND

Mme Peggy RETHORET
Professeure certifiée

Académie de STRASBOURG

Mme Marena TURIN-BARTIER
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

M. Ouramdane YAKER
Professeur certifié

Académie de POITIERS

Personnel administratif choisi en raison de son expérience en matière de gestion des ressources humaines

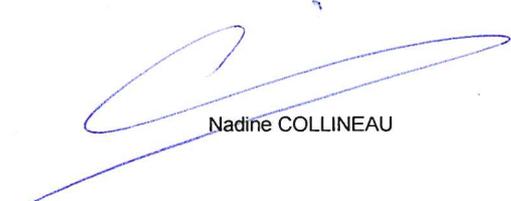
M. Alexandre QUESTEL
Attaché d'administration de l'Etat

Académie de RENNES

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 12 mars 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation
et par délégation
La sous-directrice du recrutement


Nadine COLLINEAU